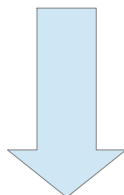


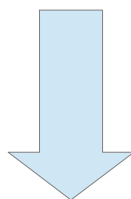
La démarche fourrière

Vous constatez que votre véhicule a été mis en fourrière



Vous devez **vous rendre au poste de Police Municipale** avec votre permis de conduire, la carte grise valide du véhicule, une assurance et un contrôle technique à jour.

Vous **devez payer l'amende** qui a conduit à l'enlèvement de votre véhicule et la Police Municipale vous remettra une main levée de sortie du véhicule.



Vous devez **vous rendre au garage AUTOLAND** par vos propres moyens pour récupérer votre véhicule.

Le garage se situe 220 Impasse Joseph Cugnot
26300 Chatuzange-le-Goubet



Vous disposez d'un **délai de 30 jours** pour récupérer votre véhicule. L'absence de réponse après ce délai vaut abandon de véhicule qui sera **emmené à la destruction.**